



ISSN 2958-2814

INDEXATIONS INTERNATIONALES



auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Appel à contribution (Numéro de Janvier 2024)

AKIRI est une revue scientifique à vocation pluridisciplinaire. Pour son numéro de **Janvier 2024**, elle lance un appel pour recueillir des productions scientifiques dans les domaines des sciences humaines et sociales, lettres, langues et civilisations africaines. Ouverte à tous les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants, cette revue ne publie que les contributions originales qui n'ont jamais été publiées dans une autre revue.

Calendrier :

- Date limite de soumission : **15 Novembre 2023**
- Notification et retour d'expertise aux auteurs : **30 Novembre 2023**
- Retour définitif des textes corrigés : **15 Décembre 2023**
- Envoi des tirés à part (TAP) : **05 Janvier 2024**
- Mise en ligne : **10 Janvier 2024**

Adresses de soumission :

Les textes doivent être envoyés en version Word aux adresses électroniques suivantes : revueakiri@gmail.com ; ki.k@hotmail.com ; gilbert.kone@uao.edu.ci

Contacts WhatsApp : 0748045267 / 0707371291 / 0708399420

Site Web : www.akiri-uao.org

Frais d'instruction et d'insertion :

L'envoi de tout article doit être accompagné des frais d'instruction qui s'élèvent à **20.000 F.CFA (30,66 euros)**. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, une somme de **30.000 F.CFA (46 euros)** sera demandée à l'auteur comme frais de publication. Ces frais doivent être envoyés par Western Union, Money Gram, Ria, Orange Money ou Wave. La rédaction donnera plus détails aux contributeurs après réception de leurs manuscrits.

Recommandations aux auteurs :

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en français.

Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai de **15 jours** pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue. Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts, ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, le nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, l'année de publication suivie de deux points, la page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises entre guillemet français (« ... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, âges des informateurs ou leurs dates de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

Notez Bien (NB) :

1. Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs,
2. Les articles sont la propriété de la revue.